



# BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

## **BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE**

DU 28 MARS AU 2 MAI 2022

**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS FRAYERE AVAL – CANNES**

**LUTTE CONTRES LES INONDATIONS – Programme d'Actions de  
Prévention des Inondations (PAPI)**

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DE LA CONCERTATION</b>	<b>2</b>
<b>2. MODALITES DE LA CONCERTATION</b>	<b>4</b>
<b>3. OUTILS DE LA CONCERTATION</b>	<b>6</b>
<b>4. PARTICIPATIONS</b>	<b>10</b>
<b>5. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>11</b>
<b>6. REPONSES APORTEES</b>	<b>12</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>14</b>

## 1. OBJET DE LA CONCERTATION

Depuis le 1er juin 2016, l'Agglomération Cannes Lérins est compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

A ce titre et dans le cadre de sa politique coordonnée du risque inondation à l'échelle du territoire communautaire, l'Agglomération Cannes Lérins déploie un Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI) avec des investissements conséquents, de 2021 à 2016, de plus de 50 millions d'euros pour sécuriser son bassin de vie et protéger ses habitants.

L'aménagement de la Frayère dans sa partie aval est une des actions phares de ce programme : des travaux de recalibrage du cours d'eau vont permettre de :

- restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un volume d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondation dans le quartier ;
- rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant et en végétalisant les berges ;
- améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager.

Ces travaux de recalibrage, combinés à d'autres opérations d'aménagements hydrauliques en amont du quartier, ont vocation à supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale<sup>1</sup>.

Le projet d'aménagement de la Frayère aval se concrétisera en deux temps, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux contraintes techniques liées à l'opération de renouvellement urbain du quartier, qui se déroulera en parallèle :

---

<sup>1</sup> Crue centennale : une crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) est de une chance sur cent de se produire chaque année.

# BILAN DE CONCERTATION

- partie 1 > de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez ;
- partie 2 > du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Tonner.

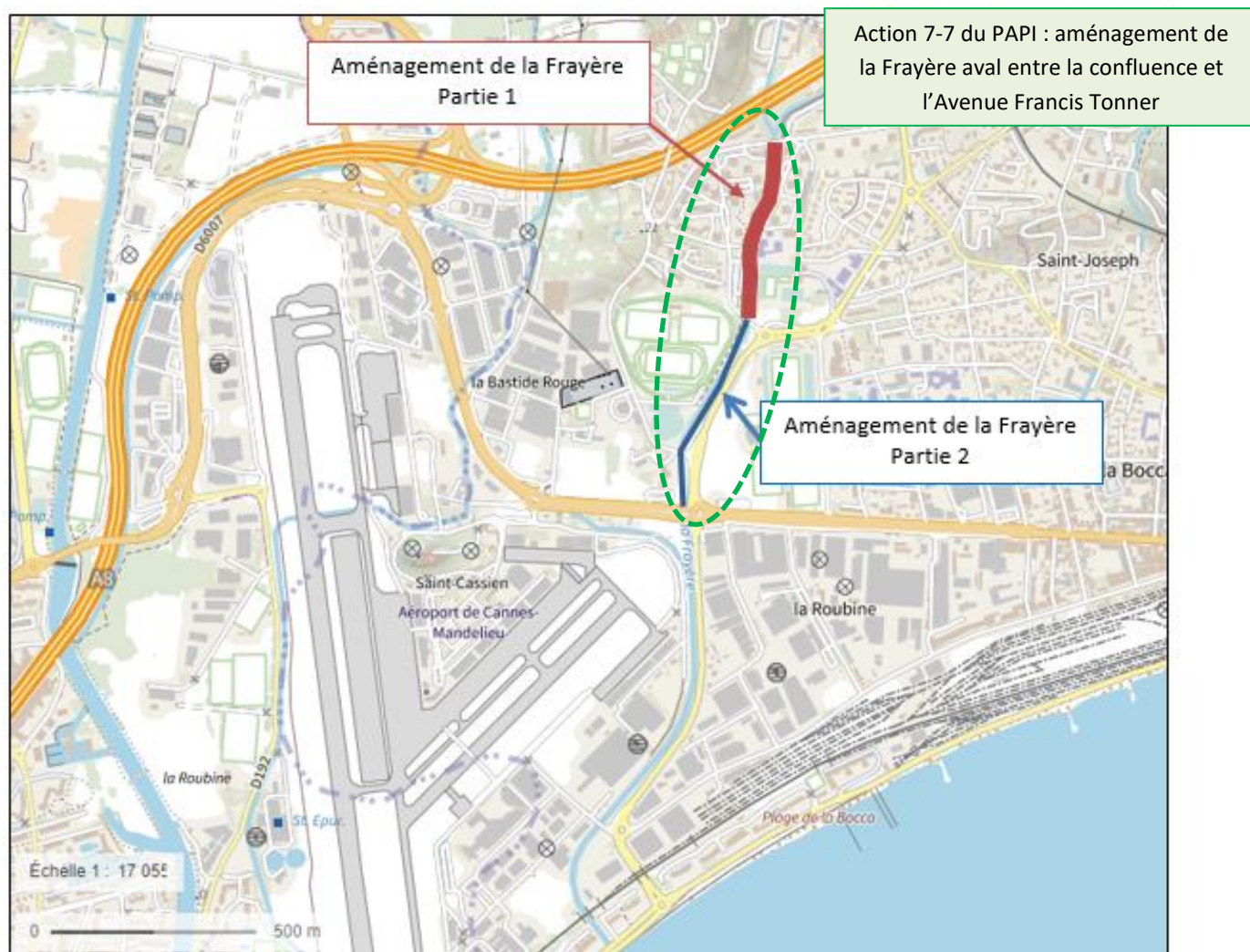


Figure 1 : Localisation de l'aménagement sur la Frayère Aval

**Les travaux de recalibrage de la Frayère, sur le tronçon amont, partie 1**, entre l'avenue des Buissons Ardents jusqu'au pont Amador Lopez, sont estimés à 2 000 000 euros. C'est pourquoi, cette opération fait l'objet d'une concertation publique au titre du code de l'urbanisme.

## 2. MODALITES DE LA CONCERTATION

Par la délibération n° 20 du vendredi 11 mars 2022, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique à mener dans le cadre des travaux de la Frayère Partie 1, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique s'est déroulée sur une durée de 5 semaines du lundi 28 mars 2022 au lundi 2 mai 2022 sur le projet de recalibrage du cours d'eau de la Frayère aval mis en place par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Durant toute la durée de la concertation, une version numérisée du dossier technique représentant le projet de recalibrage de la Frayère aval (Partie 1), ainsi qu'un registre dématérialisé permettant de recueillir les avis et les remarques de la population, ont été mis à disposition du public sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la concertation publique aux personnes ne disposant pas de moyens numériques, trois permanences ont été tenues dans le Quartier de la Frayère afin de mettre à disposition un dossier technique et un registre au format papier. Ces permanences se sont tenues au Centre Aquatique du Grand Bleu, 2 avenue Pierre Poési à Cannes la Bocca le :

- Jeudi 7 avril 2022, de 12h à 14h
- Mardi 12 avril 2022, de 16h à 18h
- Vendredi 29 avril 2022, de 16h à 18h

Un total de 6 affiches ont été implantées dans le Quartier de la Frayère pendant la durée de la concertation publique, ainsi qu'une publication d'un article de presse dans le magazine « Cannes Soleil », ont permis d'informer la population des modalités de cette concertation publique.

## Contexte réglementaire

### Article L 103-2

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;
- 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
- 4° Les projets de renouvellement urbain.

### Article L103-3

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ; 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du

2° ou du

3° de l'article L 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent

### Article L103-4

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

### Article L103-5

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

### Article L103-6

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan. <sup>(L 103-3)</sup> Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

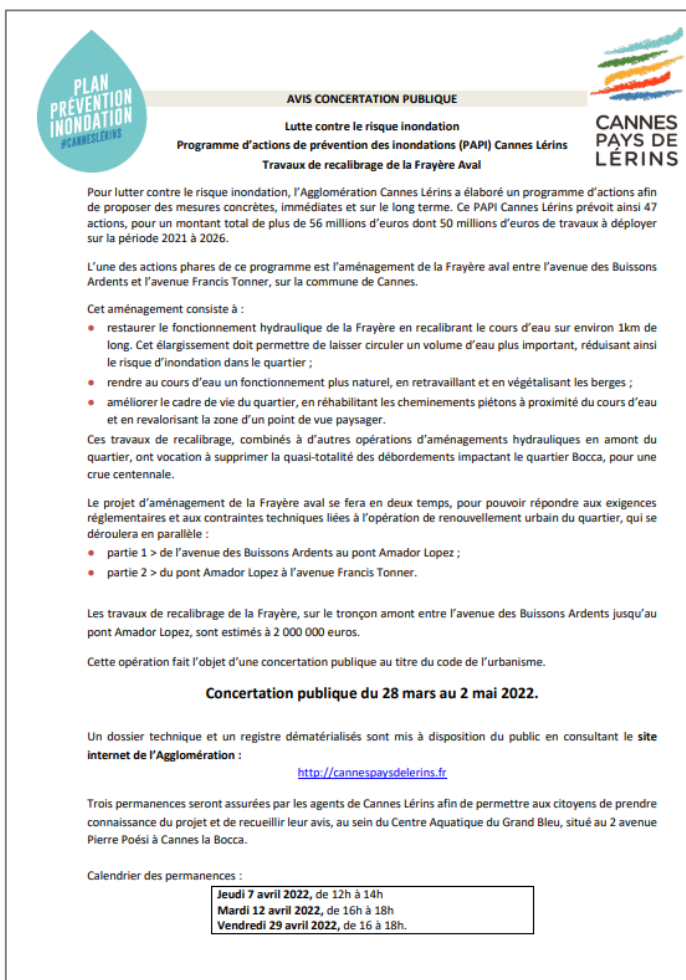
## 3. OUTILS DE LA CONCERTATION

### Outils de communication

La concertation a pour objectif d'informer la population des futurs travaux prévus, de recueillir les avis de la population et de faciliter l'adoption du projet. Pour cela, pendant toute la durée de la concertation publique, la C.A.C.P.L. a informé, renseigné et recueilli les remarques des habitants et usagers du quartier selon les modalités prévues par la délibération du 11 mars 2022.

L'information du public s'est faite par :

- L'affichage des modalités de l'avis de concertation publique dans le Quartier de la Frayère



**PLAN PRÉVENTION INONDATION CANNES LÉRINS**

**AVIS CONCERTATION PUBLIQUE**

**Lutte contre le risque inondation**  
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Cannes Lérins  
Travaux de recalibrage de la Frayère Aval

**CANNES PAYS DE LÉRINS**

Pour lutter contre le risque inondation, l'Agglomération Cannes Lérins a élaboré un programme d'actions afin de proposer des mesures concrètes, immédiates et sur le long terme. Ce PAPI Cannes Lérins prévoit ainsi 47 actions, pour un montant total de plus de 56 millions d'euros dont 50 millions d'euros de travaux à déployer sur la période 2021 à 2026.

L'une des actions phares de ce programme est l'aménagement de la Frayère aval entre l'avenue des Buissons Ardents et l'avenue Francis Tonner, sur la commune de Cannes.

Cet aménagement consiste à :

- restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un volume d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondation dans le quartier ;
- rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant et en végétalisant les berges ;
- améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager.

Ces travaux de recalibrage, combinés à d'autres opérations d'aménagements hydrauliques en amont du quartier, ont vocation à supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale.

Le projet d'aménagement de la Frayère aval se fera en deux temps, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux contraintes techniques liées à l'opération de renouvellement urbain du quartier, qui se déroulera en parallèle :

- partie 1 > de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez ;
- partie 2 > du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Tonner.

Les travaux de recalibrage de la Frayère, sur le tronçon amont entre l'avenue des Buissons Ardents jusqu'au pont Amador Lopez, sont estimés à 2 000 000 euros.

Cette opération fait l'objet d'une concertation publique au titre du code de l'urbanisme.

**Concertation publique du 28 mars au 2 mai 2022.**

Un dossier technique et un registre dématérialisés sont mis à disposition du public en consultant le **site internet de l'Agglomération** : <http://cannespaysdelerins.fr>

Trois permanences seront assurées par les agents de Cannes Lérins afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance du projet et de recueillir leur avis, au sein du Centre Aquatique du Grand Bleu, situé au 2 avenue Pierre Poési à Cannes la Bocca.

Calendrier des permanences :

Jeudi 7 avril 2022, de 12h à 14h
Mardi 12 avril 2022, de 16h à 18h
Vendredi 29 avril 2022, de 16 à 18h.

Figure 2 : Contenu de l'affiche



# BILAN DE CONCERTATION



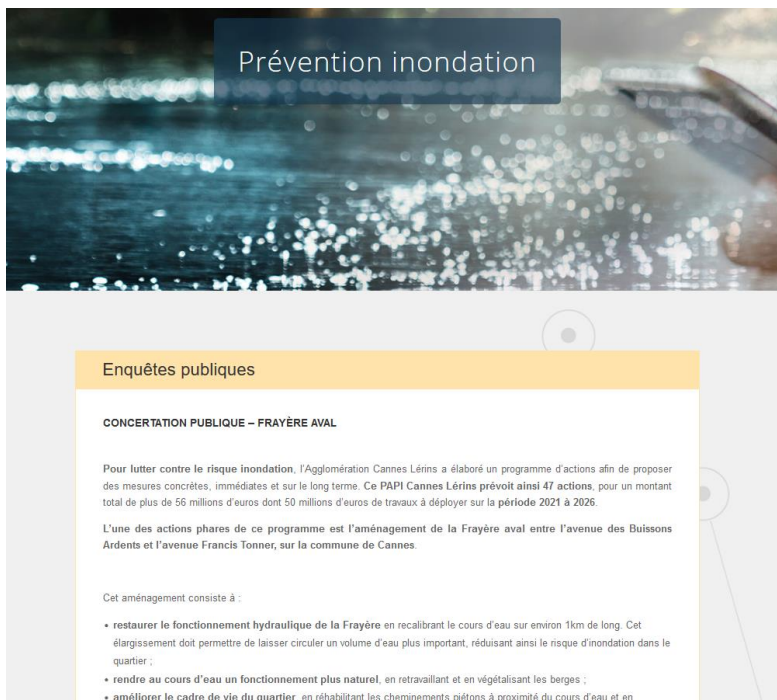
## Carte des affiches de concertation publique concernant le recalibrage de la Frayère

Partie 1 : de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez



# BILAN DE CONCERTATION

- La publication de l'avis de concertation publique sur le site internet de la Communauté d'agglomération à l'adresse URL suivante : [Plan de prévention inondation | Cannes Pays de Lérins \(cannespaysdelerins.fr\)](http://Plan%20de%20pr%C3%A9vention%20inondation%20|%20Cannes%20Pays%20de%20L%C3%A9rins%20(cannespaysdelerins.fr))



The image shows a screenshot of a public consultation page. At the top, there is a dark blue banner with the text 'Prévention inondation' in white. Below this, the page has a light grey background. A yellow header bar contains the text 'Enquêtes publiques'. The main content area is white and contains the following text:

**CONCERTATION PUBLIQUE – FRAYÈRE AVAL**

Pour lutter contre le risque inondation, l'Agglomération Cannes Lérins a élaboré un programme d'actions afin de proposer des mesures concrètes, immédiates et sur le long terme. Ce PAPI Cannes Lérins prévoit ainsi 47 actions, pour un montant total de plus de 56 millions d'euros dont 50 millions d'euros de travaux à déployer sur la période 2021 à 2026.

L'une des actions phares de ce programme est l'aménagement de la Frayère aval entre l'avenue des Buissons Ardents et l'avenue Francis Tonner, sur la commune de Cannes.

Cet aménagement consiste à :

- restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un volume d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondation dans le quartier ;
- rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant et en végétalisant les berges ;
- améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en



## 4. Participations

### Participation

Les permanences techniques ont permis de recueillir 1 avis. Le registre en ligne a permis de consigner 12 avis, soit un total de 13 contributions sur la durée de la concertation publique.

Les différents contributeurs sont des habitants, usagers, commerçants du quartier mais aussi membres d'associations.

### Sujets évoqués

Ces différentes contributions ont été regroupées selon les thématiques suivantes :

- Méthodes de modélisation ;
- Efficacité de protection du projet ;
- Communication et concertation ;
- Satisfaction des riverains.

## 5. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

### **Thème n°1 : Méthodes de modélisation**

Dans le registre dématérialisé, un participant a montré son intérêt concernant les méthodes de modélisation utilisées, notamment le débit de crue centennal estimé dans la modélisation arrêtée ainsi que la prise en compte de l'influence de l'évolution climatique.

### **Thème n°2 : Efficacité du projet**

Une personne a fait part, lors d'un échange oral et dans le registre papier de l'une des permanences, son inquiétude quant à l'efficacité des travaux qui seront réalisés. Elle a précisé qu'elle souhaitait que dans l'aménagement, la priorité soit donnée, avant tout, aux aspects hydrauliques plutôt qu'aux aspects esthétiques.

### **Thème n°3 : Communication et concertation**

De plus, l'avis émis sur le registre papier, encourage à poursuivre l'information continue de la population sur l'avancée du projet. Un avis sur le registre dématérialisé souligne l'importance de concerter les associations aux différentes étapes de la réalisation du projet.

### **Thème n°4 : Satisfaction des riverains**

La grande majorité des avis reçus sont très favorables à la réalisation du projet et témoignent d'une volonté commune de mise en œuvre rapide des travaux.

## 6. Réponses apportées par la CACPL, a posteriori, sur les avis émis

### Réponse de la CACPL sur le Thème n°1 : Méthodes de modélisation

Dans les premières modélisations hydrauliques, le débit centennal au droit de la confluence a été estimé à 120 m<sup>3</sup>/s. L'objectif du projet est d'engager des travaux permettant de supprimer, a minima, dans leur quasi-totalité, les débordements pour une crue centennale.

Ces travaux permettant d'atteindre cet objectif sont constitués : des travaux sur le secteur de la Frayère aval (objet de la présente concertation) et des aménagements portant sur l'amont du bassin versant, sur les deux Frayère (la petite et la grande).

A ce jour, les études de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de la Frayère aval, sont en cours et les modélisations sont en cours de finalisation et susceptibles d'évolution, en raison, notamment, des variations climatiques, qui font partie des données à prendre en compte.

### Réponse de la CACPL sur le Thème n°2 : Efficacité du projet

Les travaux envisagés sur la Frayère aval (partie 1 et 2) sont estimés à près de 10 Millions d'euros et ont pour objectif prioritaire de réduire très significativement les inondations dans le quartier de Cannes La Bocca, pour une crue centennale. Ces travaux sont pleinement intégrés au Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Agglomération Cannes Lérins, compte tenu de leur vocation hydraulique et leur nécessité de mise en œuvre pour la protection des biens et des personnes de notre bassin de vie. L'intérêt complémentaire du projet est d'aménager le cours d'eau afin qu'il soit également vertueux pour l'environnement et la biodiversité. Par ailleurs, il est également prévu d'aménager le cours d'eau d'un point de vue paysager afin d'améliorer le cadre de vie du quartier. De plus, cette opération sera un levier de sensibilisation des habitants au risque inondation, avec la mise en place, notamment, de panneaux pédagogiques.

### Réponse de la CACPL sur le Thème n°3 : Communication et concertation

A l'instar de ce qui est mis en œuvre dans la réalisation des projets portés par l'Agglomération Cannes Lérins, les habitants du bassin de vie seront informés régulièrement de l'état d'avancement de cet aménagement majeur, à chaque étape de sa concrétisation, par l'intermédiaire des moyens de communication institutionnels dédiés tels que le site internet de l'Agglomération Cannes Lérins, les magazines mensuels municipaux, les réseaux sociaux ainsi que les articles dans la presse locale. Par ailleurs, une enquête publique est prévue au deuxième semestre 2022, dans le cadre de l'instruction des dossiers réglementaires afférents au projet.

### Réponse de la CACPL sur le Thème n°4 : Satisfaction des riverains

La mise en œuvre rapide et efficace de cet aménagement est une priorité d'action de l'Agglomération Cannes Lérins, au regard des enjeux majeurs de protection des populations et de leurs biens. L'Agglomération Cannes Lérins est particulièrement vigilante quant à la réduction des délais d'études et d'instruction et est en lien constant avec les services de l'Etat pour accélérer les processus de réalisation, dans le respect des obligations réglementaires.

## 7. ANNEXES

### ANNEXE 1 : Délibération du 11 mars 2022

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



AR Prefecture

006-200039915-20220311-DELIB\_20-DE  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CANNES PAYS DE LÉRINS  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 2022 - 9H00

DÉLIBÉRATION N° 20

OBJET :

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) CANNES PAYS DE LÉRINS - ACTION 7-7 : AMENAGEMENT DE LA FRAYERE AVAL ENTRE LA CONFLUENCE ET L'AVENUE FRANCIS TONNER A CANNES - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-11, L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au sein de la salle du Conseil Communautaire de Cannes située 31 boulevard de la Ferrage à l'hôtel de ville annexe de la Ville de Cannes, sous la Présidence de M. David LISNARD.

**Étaient présents :**

M. David LISNARD  
M. Sébastien LEROY  
M. Yves PIGRENET  
M. Georges BOTELLA  
M. Christophe FIORENTINO  
Mme Odile GOUNY-DOZOL  
Mme Françoise BRUNETEAUX  
M. Gilles CIMA  
Mme Joëlle ARINI  
M. Nicolas GORJUX  
Mme Emma VERAN  
M. Frank CHIKLI  
Mme Charlotte CLUET  
M. Grégori BONETTO  
Mme Noémie DEWAVRIN  
Mme Véronique PIEL

M. Thomas DE PARIENTE  
Mme Marie POURREYRON  
Mme Béatrice GIBELIN  
M. Jean-Pierre PANSIER  
Mme Sophie INGALLINERA  
M. André FRIZZI  
Mme Mireille BOISSY  
M. Jean-Marc CHIAPPINI  
Mme Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA  
Mme Apolline CRAPIZ  
Mme Magali CHELPI-DENHAMER  
M. Harouboun AINEJIAN  
M. Bernard ALENDA  
Mme Michèle ALMES  
M. Didier CARRETERO

Mme Florence ROMIUM  
M. Jacques NESA  
M. Marc OCCELLI  
M. Mike CASTRO-DEMARIA  
Mme Chantal CHASSERIAUD  
Mme Christine LEQUILLIEC  
Mme Muriel BERGUA  
M. Eric CHAUMIER  
Mme Marie TARDIEU  
Mme Julie FLAMBARD  
M. Charles BAREGE  
Mme Fleur FRISON ROCHE  
M. Christophe ULIVIERI  
Mme Denise LAURENT  
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :**

M. Richard GALLY qui avait donné pouvoir à M. Christophe ULIVIERI.  
M. Jean-Michel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Mme Odile GOUNY-DOZOL.  
M. Jacques GAUTHIER qui avait donné pouvoir à M. Grégori BONETTO.  
M. Christian TARICCO qui avait donné pouvoir à M. André FRIZZI.  
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.  
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.  
Mme Muriel DI BARI qui avait donné pouvoir à M. Marc OCCELLI.  
Mme Monique GARRIOU qui avait donné pouvoir à Mme Michèle ALMES.  
M. Bruno PEBEYRE qui avait donné pouvoir à Mme Florence ROMIUM.  
Mme Suzanne BLONDEAU-MENACHE qui avait donné pouvoir à M. Jacques NESA.  
Mme Stéphanie DONNET ANDRIVON qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.  
M. Gilles GAUCI qui avait donné pouvoir à M. Eric CHAUMIER.  
M. Patrick PEIRETTI qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.  
M. Guy LOPINOTO qui avait donné pouvoir à Mme Fleur FRISON-ROCHE.  
Mme Maryse IMBERT qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.

**Était absent :**

M. Franck GILBERT

Hôtel de Ville, CS 50044, 06414 Cannes cedex



# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 2022

QUESTION (SUITE) N° 20

AR Prefecture

006-20003900  
CA Cannes Pays de Lérins  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022

M. Didier CARRETERO a quitté la séance après le vote de la question n° 2 sans donner de pouvoir.  
M. Bernard ALEDA a quitté la séance après le vote de la question n° 3 sans donner de pouvoir.  
M. Nicolas GORJUX a quitté la séance après le vote de la question n° 6 en donnant pouvoir à Mme Emma VERAN.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

La liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est communiquée aux élus.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Grégori BONETTO est désigné comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau, Mme Charlotte CLUET et Mme Christine LEQUILLIEC sont désignées en qualité d'assesseurs.

Au cours de la séance, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'affaire suivante :

**Monsieur David LISNARD, Président, donne la parole à Monsieur Christophe FIORENTINO, rapporteur.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 103-2 et suivants régissant la procédure de concertation publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au 1<sup>er</sup> janvier 2014, regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer, modifié par arrêtés préfectoraux des 27 mai 2016, 23 décembre 2016, 28 décembre 2018, 24 décembre 2019 et 1<sup>er</sup> juin 2021 portant notamment transfert de nouvelles compétences ;

VU les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 3 du 11 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Cannes Pays de Lérins et de la convention afférente ;

CONSIDÉRANT la gravité des conséquences des inondations d'octobre 2015 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) et notamment celles ayant impactées le cours d'eau de La Frayère à Cannes ;

CONSIDÉRANT de ce fait que le déploiement d'une politique coordonnée du risque inondation à l'échelle du territoire communautaire est un enjeu prioritaire pour la Communauté d'agglomération et ses Communes membres ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des études conduites dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention permettant de définir et de prioriser les actions à mettre en œuvre dans un « PAPI complet » pour réduire durablement la vulnérabilité du territoire de la C.A.C.P.L. vis-à-vis du risque inondation ;

CONSIDÉRANT que le PAPI complet prévoit, pour lutter efficacement contre le risque inondation, plus de 50 millions d'euros d'études et de travaux ;

CONSIDÉRANT que l'une des actions phares dudit PAPI complet, l'action 7-7 : Aménagement de La Frayère aval entre la confluence et l'avenue Francis Tonner à Cannes, est estimée à 9 450 000,00 € HT d'études et de travaux ;

CONSIDÉRANT que ces travaux de recalibrage du cours d'eau visent quatre objectifs majeurs :

- Restaurer le fonctionnement hydraulique de La Frayère en augmentant la section du cours d'eau sur environ 1 kilomètre de long, afin de supprimer les débordements pour une crue centennale ;
- Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux en retravaillant l'espace de mobilité de La Frayère, en remodelant et en végétalisant les berges pour créer des risbermes ;

Page 2 / 4

# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 2022

QUESTION (SUITE) N° 20

AR Prefecture

006-200039915-2 CA Cannes Pays de Lérins  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022

- Améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager ;
- Renforcer la culture de la population au risque inondation en installant notamment des panneaux pédagogiques à proximité de l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus sur La Frayère aval nécessitent une décomposition en deux parties pour répondre à des exigences réglementaires et temporelles, notamment à l'articulation avec les travaux liés à l'opération de renouvellement urbain de La Nouvelle Frayère ;

CONSIDÉRANT que la décomposition opérationnelle est la suivante :

- Partie 1 : de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez ;
- Partie 2 : du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Tonner ;

CONSIDÉRANT que les travaux de recalibrage et de renaturation de La Frayère sur la partie 1 se situent au sein du périmètre géographique dudit projet du Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain (N.P.R.U.) de La Nouvelle Frayère ;

CONSIDÉRANT que ces premiers travaux doivent ainsi être réalisés préalablement à ceux prévus dans le cadre du N.P.R.U. de La Nouvelle Frayère ;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de recalibrage sur la partie 1 sont estimés à 2 000 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'ils consistent en une modification de gabarit d'un cours d'eau dans une partie urbanisée d'une commune, dont le montant dépasse 1 900 000,00 € ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre et conformément à l'article R. 103-1 du Code de l'Urbanisme, les travaux de recalibrage et de renaturation de la Frayère sur la partie 1 sont soumis à concertation publique ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de préciser les objectifs poursuivis et, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure, les modalités de ladite concertation publique ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette concertation publique sont les suivants :

- Informer la population des futurs travaux prévus ;
- Recueillir, en amont, les avis de la population ;
- Faciliter l'adoption du projet par la population et donc en faciliter les travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu une durée de concertation de cinq semaines ;

CONSIDÉRANT qu'une version numérisée du dossier technique, pour présenter le projet de recalibrage de La Frayère (Partie 1), ainsi qu'un registre dématérialisé, pour recueillir les remarques et les avis de la population, seront mis à disposition du public sur le site internet de la Communauté d'agglomération durant toute la durée de la concertation ;

CONSIDÉRANT que trois permanences seront prévues dans le Quartier de La Frayère, pendant la durée de la concertation, afin de mettre à disposition un dossier technique et un registre au format papier, facilitant ainsi l'accès à la concertation publique aux personnes ne disposant pas de moyens numériques ;

CONSIDÉRANT que des affiches seront implantées sur la voie publique dans ledit quartier et qu'un article de presse sera publié dans le magazine municipal « Cannes Soleil », afin d'informer la population des modalités liées à cette concertation publique ;

Page 3 / 4

# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 11 MARS 2022

QUESTION (SUITE) N° 20

AR Prefecture

CA Cannes Pays de Lérins

006-200039915-20220311-DELIB\_PUB-20  
Reçu le 17/03/2022  
Publié le 17/03/2022

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et figurera dans le dossier soumis à l'enquête publique ;

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- APPROUVER les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique à mener dans le cadre des travaux de recalibrage de La Frayère Partie 1, tels que présentés dans la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme ;
- AUTORISER M. le Président, ou le Vice-président délégué à la GEMAPI, à entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ladite concertation publique, ainsi que toutes autres démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISER M. le Président, ou le Vice-président délégué à la GEMAPI, à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).


Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,



Le Cinquième Vice-président délégué  
à la GEMAPI et à l'Assainissement  
Christophe FIORENTINO

Page 4 / 4

### ANNEXE 2 : Dossier technique de la consultation publique



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**  
Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Hougue et Théoule/Mer

Communauté d'Agglomération Cannes Lérins




LUTTE CONTRE LES INONDATIONS –  
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT FRAYERE AVAL - CANNES

**Dossier technique**

**Concertation publique au titre du code de l'urbanisme**

**Mars 2022**





### Table des matières

1.	Des travaux pour réduire le risque inondation, soumis à concertation publique.....	3
2.	Des projets complémentaires sur le bassin versant de la Frayère permettant de réduire le risque inondation du quartier Bocca à Cannes.....	6
3.	Des travaux de recalibrage de la Frayère aval, prévus en deux temps. ....	9
4.	Description de l'aménagement de la Frayère aval, partie 1 : entre l'avenue Buissons Ardents et du pont Amador Lopez .....	11
5.	Des travaux aux enjeux environnementaux préservés .....	15
6.	Calendrier prévisionnel de l'opération de recalibrage de la Frayère sur la partie 1.....	18



### 1. Des travaux pour réduire le risque inondation, soumis à concertation publique

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, l'Agglomération Cannes Lérins est compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

A ce titre et dans le cadre de sa politique coordonnée du risque inondation à l'échelle du territoire communautaire, l'Agglomération Cannes Lérins déploie un Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI) avec des investissements conséquents, de 2021 à 2016, de plus de 50 millions d'euros pour sécuriser son bassin de vie et protéger ses habitants.

L'aménagement de la Frayère dans sa partie aval est une des actions phares de ce programme : des travaux de recalibrage du cours d'eau vont permettre de :

- restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un volume d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondation dans le quartier ;
- rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant et en végétalisant les berges ;
- améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager.

Ces travaux de recalibrage, combinés à d'autres opérations d'aménagements hydrauliques en amont du quartier, ont vocation à supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Crue centennale : une crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) est de une chance sur cent de se produire chaque année.



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

Le projet d'aménagement de la Frayère aval se concrétisera en deux temps, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux contraintes techniques liées à l'opération de renouvellement urbain du quartier, qui se déroulera en parallèle :

- **partie 1 > de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez ;**
- **partie 2 > du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Tonner.**



Figure 1 : Localisation de l'aménagement sur la Frayère Aval



**Les travaux de recalibrage de la Frayère, sur le tronçon amont, partie 1**, entre l'avenue des Buissons Ardents jusqu'au pont Amador Lopez, sont estimés à 2 000 000 euros. C'est pourquoi, cette opération fait l'objet d'une concertation publique au titre du code de l'urbanisme.

La concertation publique **est prévue du 28 mars au 2 mai 2022.**

Les objectifs de cette concertation sont : d'informer la population des futurs travaux, de recueillir les avis des citoyens sur lesdits travaux et de faciliter l'adoption du projet par les habitants du quartier.

La concertation publique est possible sur la base du présent document technique qui permet aux citoyens d'appréhender le projet de recalibrage de la Frayère (partie 1 : de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez). Un registre dématérialisé, pour recueillir les remarques et les avis de la population est également mis à disposition du public sur le site internet de l'Agglomération Cannes Lérins pendant toute la durée de la concertation :

**<http://cannespaysdelerins.fr>**

De plus, trois permanences seront assurées par les agents de Cannes Lérins afin de mettre à disposition un dossier technique et un registre au format papier, facilitant ainsi l'accès à la concertation publique aux personnes ne disposant pas de moyens numériques.

Les permanences s'effectueront, au sein du Centre Aquatique du Grand Bleu, situé au 2 avenue Pierre Poési à Cannes la Bocca, selon le calendrier suivant :

- Jeudi 7 avril 2022, de 12h à 14h
- Mardi 12 avril 2022, de 16h à 18h
- Vendredi 29 avril 2022, de 16 à 18h.





**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

## 2. Des projets complémentaires sur le bassin versant de la Frayère permettant de réduire le risque inondation du quartier Bocca à Cannes

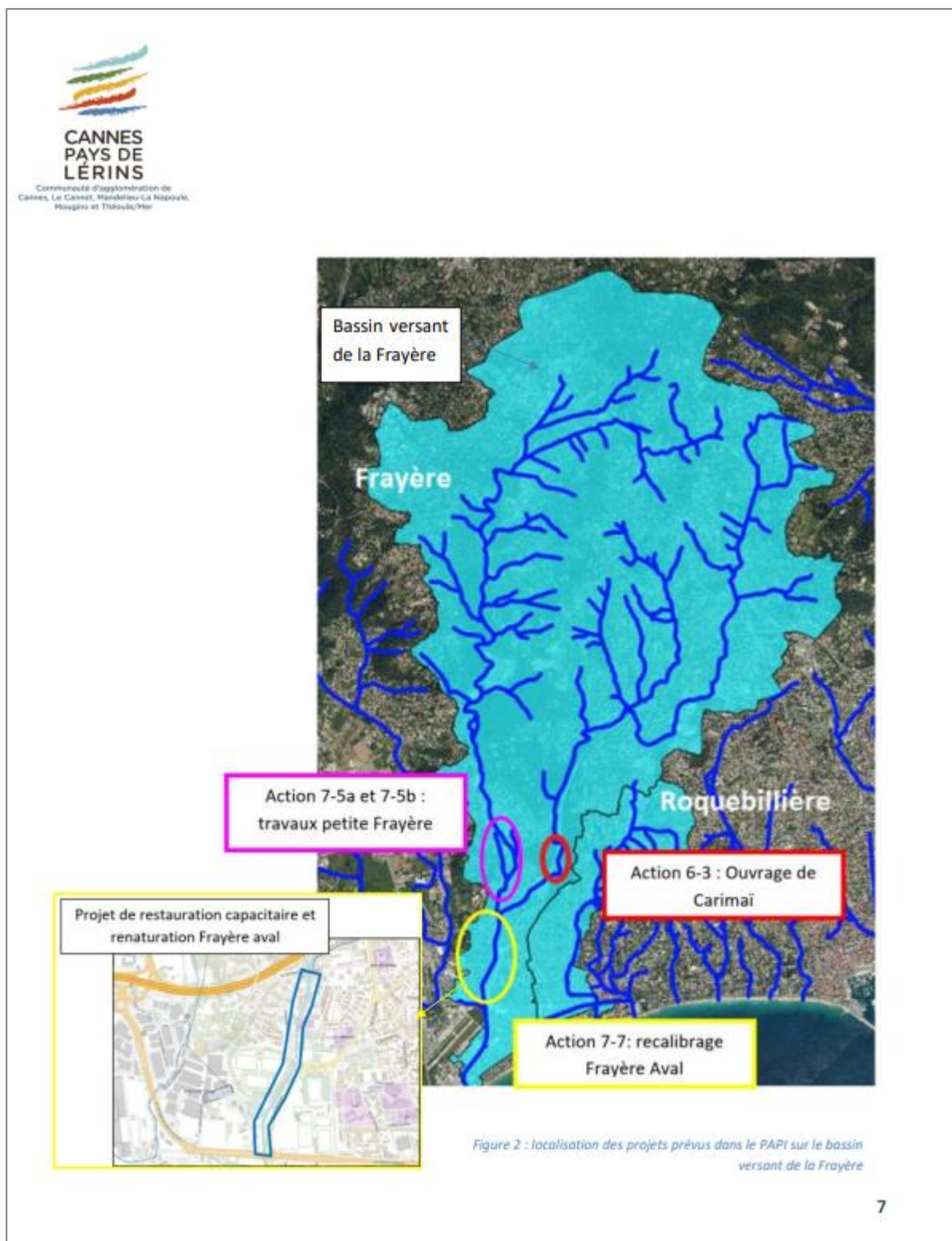
L'action du PAPI Cannes Lérins « Aménagement de la Frayère aval entre l'avenue Buissons Ardents et l'avenue Francis Tonner », fait partie d'un triptyque d'aménagements complémentaires ayant pour objectif commun la suppression quasi-totale des débordements de la Frayère sur le quartier de la Bocca, pour une crue centennale.

En effet, les travaux de recalibrage sur la Frayère aval couplé à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (action 6-3 du PAPI), d'une part et aux travaux prévus sur la petite Frayère en amont <sup>2</sup>(action 7-5a et 7-5b du PAPI), d'autre part, ont pour but de réduire considérablement le risque inondation sur le quartier de la Bocca.

Cette réduction du risque est perceptible sur les cartographies des modélisations hydrauliques figurant ci-dessous. Il est possible de voir, en situation actuelle, les débordements de la Frayère qui inondent le quartier de la Bocca, alors qu'en état projeté, c'est-à-dire en tenant compte des travaux prévus dans le PAPI, il n'y a quasiment plus de débordements.

---

<sup>2</sup> Les travaux prévus sur la petite Frayère en amont (action 7-5a et 7-5b du PAPI) consistent principalement à rehausser des berges et élargir le cours d'eau notamment sous l'autoroute A8.



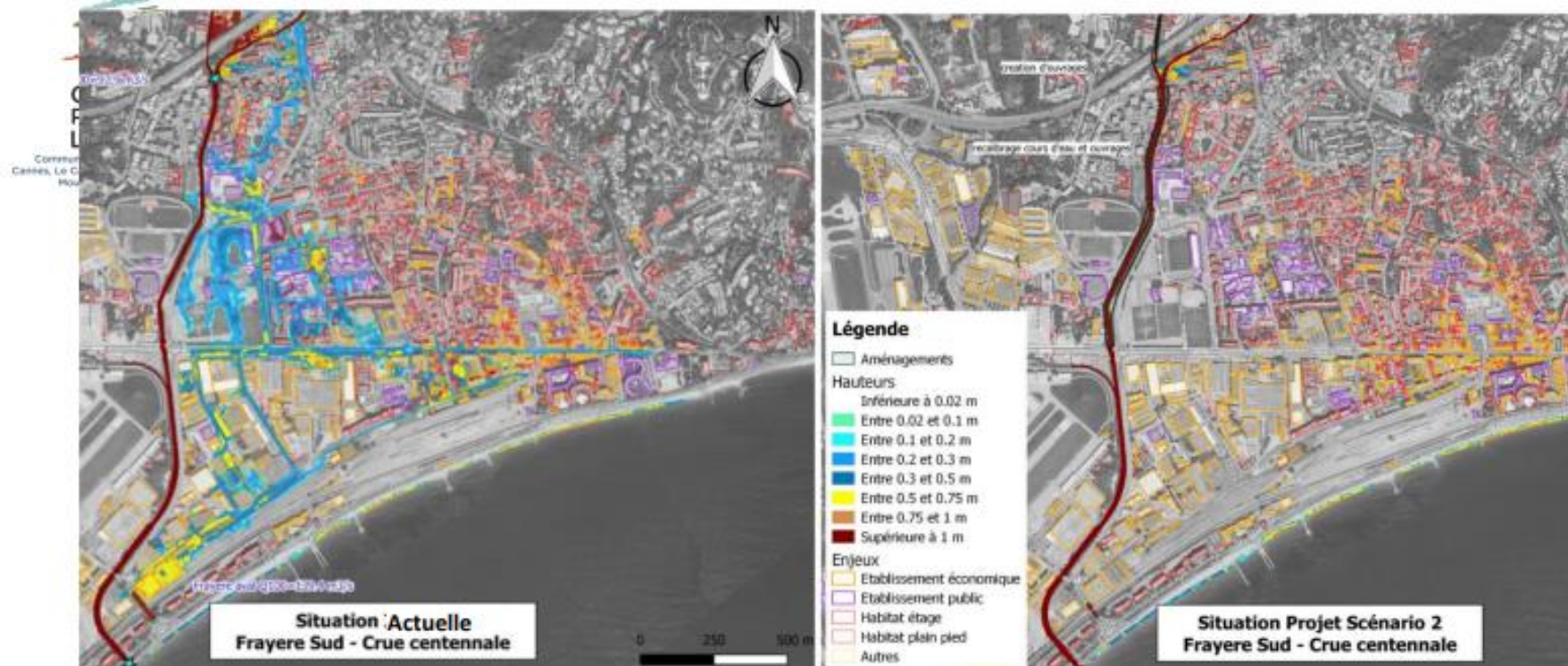


Figure 3 : Gain hydraulique des aménagements couplés : recalibrage Frayère aval, aménagement petite Frayère et création ouvrage de Carimai, pour une crue centennale – source fiche technique du PAPI complet Cannes Lérins, 2019

Il est possible de remarquer ci-dessus, que sur la cartographie de gauche, représentant la situation actuelle, les zones en bleu et jaune sont impactées par les débordements de la Frayère alors que sur la cartographie de droite, en état projeté avec les différents travaux réalisés sur le cours d'eau, ces débordements et écoulements n'existent plus.



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Noir

### 3. Des travaux de recalibrage de la Frayère aval, prévus en deux temps.

Sur sa partie amont, les travaux de recalibrage de la Frayère s'intègrent dans une stratégie globale de requalification urbaine du quartier de la Frayère, le nouveau programme de renouvellement urbain de la nouvelle Frayère (NPRU).





Figure 4 : Schéma « plan guide » - nouveau programme de renouvellement urbain « Nouvelle Frayère » (NPRU) avec le cours d'eau de la Frayère sur sa partie 1 qui traverse le quartier

De manière opérationnelle, les travaux de restauration capacitaire de la Frayère aval sur la partie 1, doivent être mis en œuvre préalablement aux travaux liés au projet de rénovation urbaine.

**Le présent dossier et la concertation publique traitent uniquement des travaux envisagés sur la partie 1 : les travaux de recalibrage de la Frayère de l'Avenue Buissons Ardents au pont Amador Lopez.**



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

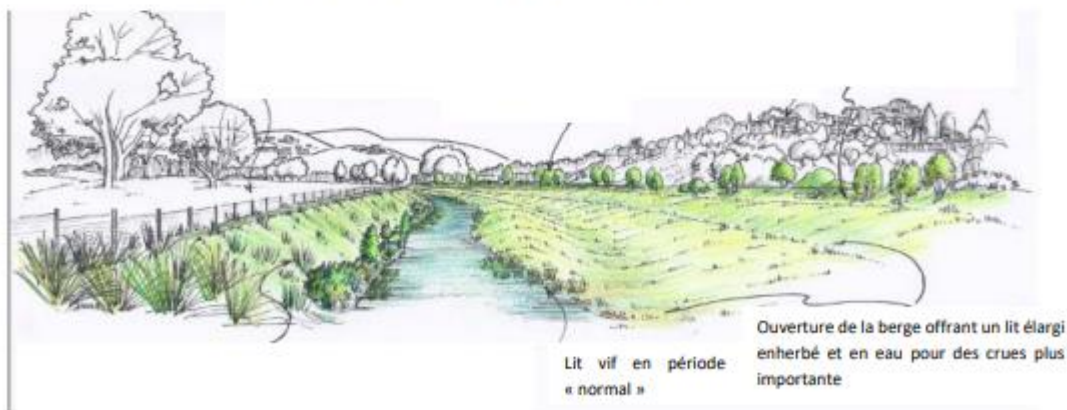
Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Var

#### 4. Description de l'aménagement de la Frayère aval, partie 1 : entre l'avenue Buissons Ardents et du pont Amador Lopez

Le projet d'aménagement de la Frayère aval, partie 1, consiste à recalibrer environ 400m de cours d'eau. Cela comprend :

1. Le recalibrage de la section en terre sur environ 280 m :
  - élargissement du fond à 5 m de large,
  - reprise des pentes de berges pour avoir des pentes plus douces ;
  - création de risbermes<sup>3</sup> basses,
  - largeur en gueule (en haut de berge) moyenne de 21.5 m sur 290 ml ;
2. la suppression des anciennes passerelles ;
3. le recalibrage de la section en terre entre la passerelle Grand Bleu et le pont Amador Lopez, sur environ 120 m :
  - élargissement du fond à 8 m de large,
  - reprise de la pente des berges pour avoir des pentes plus douces
  - création de risbermes basses

La création de risbermes peut être représentée de la manière suivante :



<sup>3</sup> Risberme : demi-talus, une banquette en pied de berge

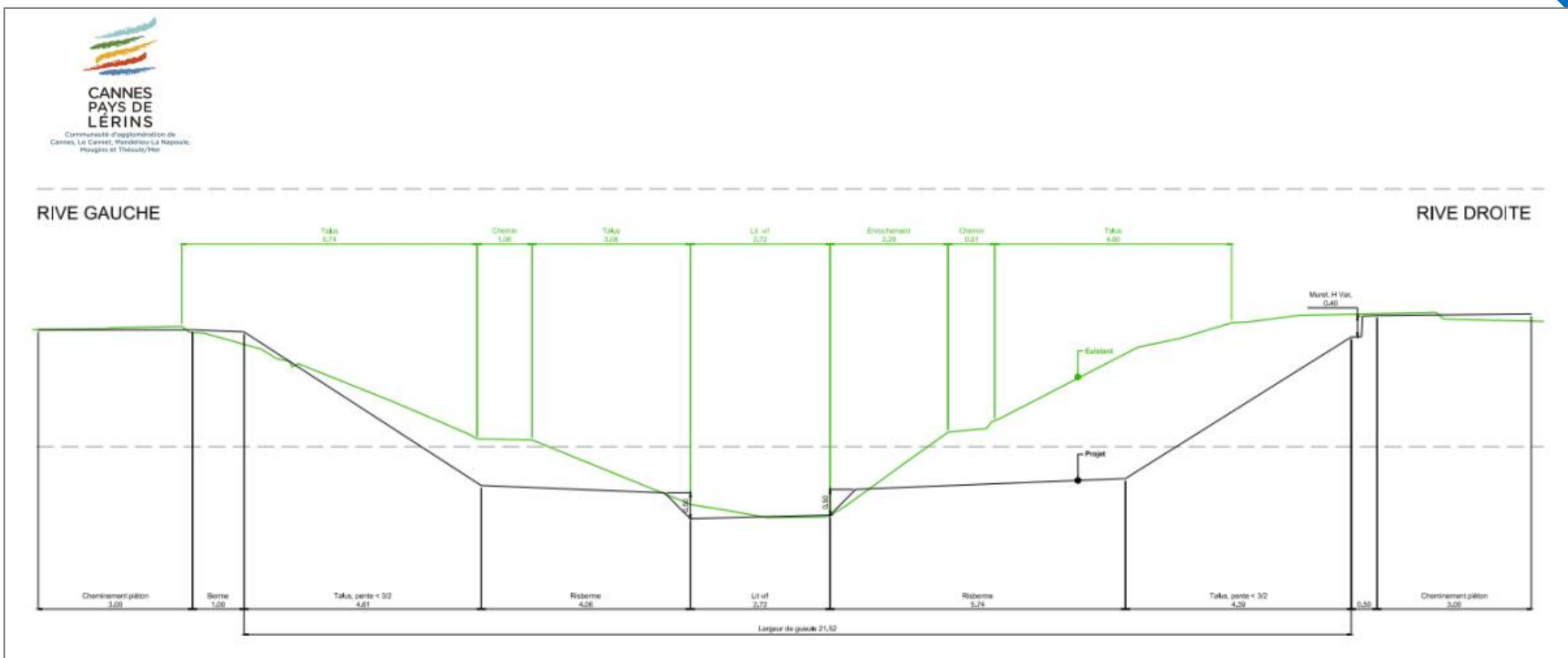
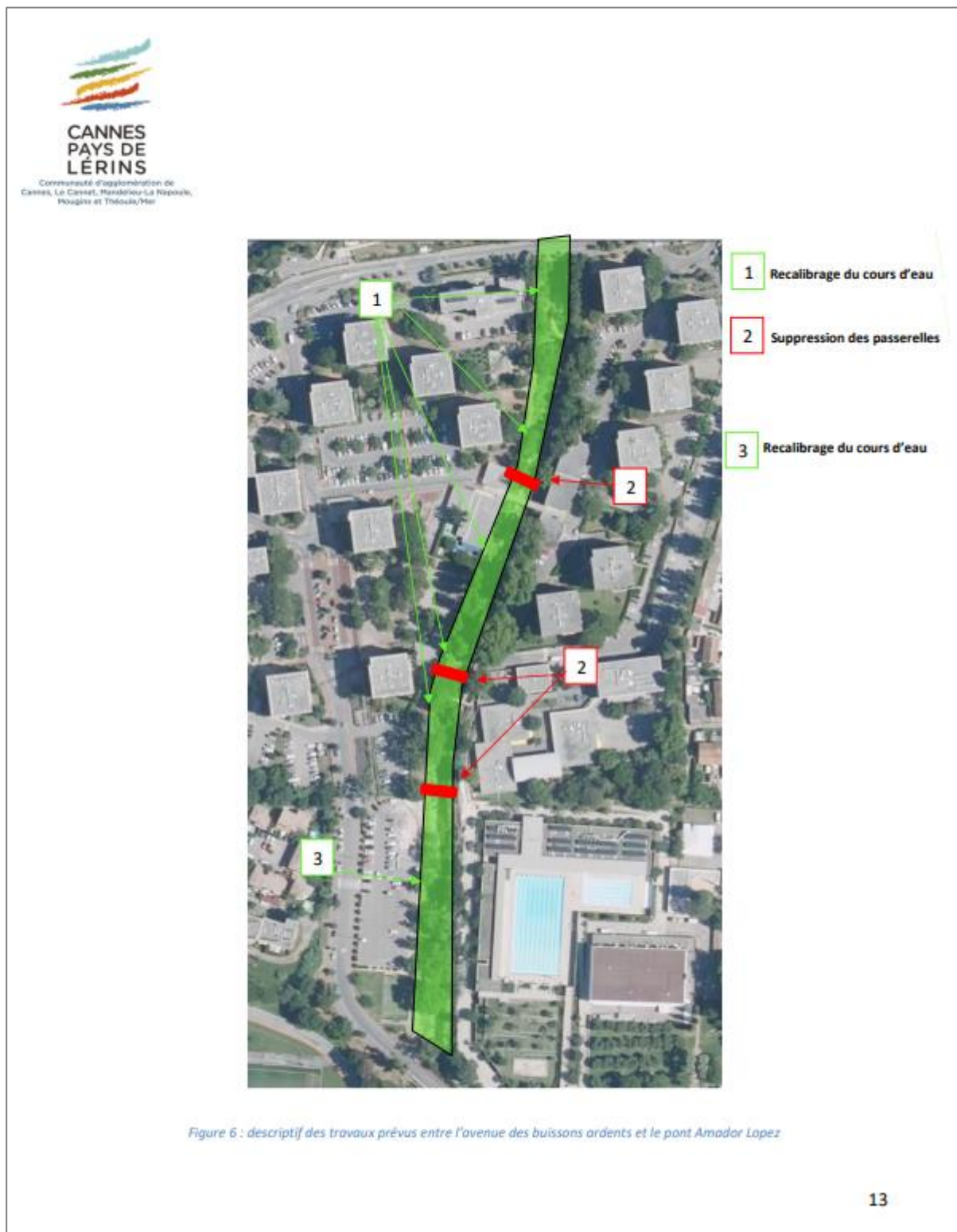


Figure 5 : coupe de principe et comparaison entre l'état actuel (trait vert) et l'état projeté (trait noir)

Sur la coupe ci-dessus, il est possible de visualiser le gain apporté par les travaux de recalibrage sur l'espace disponible dans le lit du cours d'eau. En effet, en état projeté (en noir), l'espace entre les deux rives, est plus large qu'en état actuel (en vert). Aussi, le cours d'eau de la Frayère possède plus d'espace pour s'écouler ce qui implique une réduction des débordements de la Frayère. De plus, la nouvelle morphologie des berges, avec la création de risbermes basses est bénéfique au développement de la biodiversité.







**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandolin-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

Les objectifs du projet sont :

- **de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère**, en augmentant la section hydraulique, c'est-à-dire en élargissant le cours d'eau en largeur sur environ 400m de long ;
- **de restaurer les fonctionnalités naturelles**. Pour ce faire, les travaux consisteront à remodeler et végétaliser les berges pour permettre aux espèces faunistiques et floristiques de se développer ;
- **d'améliorer le cadre de vie du quartier**, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager ;
- **de renforcer la culture du risque** des administrés avec l'installation de panneaux pédagogiques le long des cheminements piétons.



Etat actuel



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**  
Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule-sur-Mer



Etat projeté

*Figure 7 : Etat actuel et état futur*

### 5. Des travaux aux enjeux environnementaux préservés

A chaque opération en lien avec le milieu aquatique et plus particulièrement celles sur les cours d'eau, il est primordial de respecter l'environnement et la biodiversité. Aussi, l'Agglomération Cannes Lérins mettra en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire l'impact de l'opération sur les enjeux environnementaux et notamment sur les espèces protégées et arboricoles.

15



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, La Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

L'impact des travaux sur l'environnement sera le plus prégnant en phase chantier, principalement sur les berges de la Frayère qui seront décaissées dans le cadre des travaux. Dans ce cadre, l'Agglomération Cannes Lérins prévoit notamment de transplanter<sup>4</sup> les deux espèces floristiques protégées du site (*la consoude bulbeuse et l'alpiste aquatica*) afin de préserver ces espèces et de les réimplanter sur site une fois les travaux finalisés.

Le projet a pour objectif d'améliorer la qualité écologique du milieu, très anthropisé actuellement. Ainsi, la morphologie du lit sera ajustée de façon à améliorer la qualité écologique du tronçon du cours d'eau.

Restaurer la section hydraulique de la Frayère par recalibrage du lit majeur permettra de reconstituer un profil en travers plus naturel, plus large avec des pentes de berges moins raides, propices aux développements des espèces floristiques et faunistiques.

Par ailleurs, au-delà de la nécessité de retirer les arbres présents actuellement au sein du lit de la Frayère pour pouvoir élargir le cours d'eau et décaisser les berges, les arbres en question sont dans un mauvais état phytosanitaire car plantés au moment de la construction du quartier. De plus, de nombreux arbres proviennent d'espèces ornementales et exotiques envahissantes. Ainsi, le projet d'aménagement et les travaux de recalibrage sur la Frayère seront l'opportunité de reconfigurer et d'améliorer le site d'un point de vue paysager en implantant notamment de nouveaux arbres, qui permettront également d'améliorer la qualité du milieu naturel, en bord de rivière.

Il est possible de voir ci-dessous, une représentation de l'état actuel, de l'état en phase chantier où les arbres sur les berges du cours d'eau seront abattus et de l'état projeté une fois les travaux terminés.

---

1. <sup>4</sup> Transplanter : Changer l'emplacement d'une plante.



ETAT ACTUEL - 2022

ETAT en phase chantier - 2022

ETAT projeté 2023

De surcroît, des plantations potagères ont été identifiées sur les berges actuelles du cours d'eau. Les travaux envisagés nécessitent leur retrait pour pouvoir procéder au décaissement des berges. Des jardins partagés pourront être envisagés sur le périmètre d'étude, une fois les travaux de recalibrage finalisés. L'objectif est d'organiser cet usage en créant des zones bien identifiées permettant aux habitants de cultiver leurs jardins potagers.



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

## 6. Calendrier prévisionnel de l'opération de recalibrage de la Frayère sur la partie 1

Les principales étapes de la mise en œuvre des travaux sont rappelées ci-après :

- I) Phase de procédure réglementaire :
  - **2eme semestre 2022** : Enquête publique sur le projet
  
- II) Phase des travaux préparatoires en lien avec les espèces protégées et l'abattage des arbres:
  - **Septembre 2022 – Mars 2023** : Transplantation des espèces protégées floristiques et retrait des arbres
  
- III) Phase de travaux (recalibrage et travaux paysagers):
  - **Mai 2023-juin 2023** : Préparation du chantier
  - **Juin 2023-Août 2024** : Exécution des travaux de recalibrage et paysagers (cheminement...)

### ANNEXE 3 : Affiches de l'avis de concertation publique



**PLAN  
PRÉVENTION  
INONDATION**  
#CANNESLÉRINS

**AVIS CONCERTATION PUBLIQUE**

**Lutte contre le risque inondation**  
**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Cannes Lérins**  
**Travaux de recalibrage de la Frayère Aval**



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Pour lutter contre le risque inondation, l'Agglomération Cannes Lérins a élaboré un programme d'actions afin de proposer des mesures concrètes, immédiates et sur le long terme. Ce PAPI Cannes Lérins prévoit ainsi 47 actions, pour un montant total de plus de 56 millions d'euros dont 50 millions d'euros de travaux à déployer sur la période 2021 à 2026.

L'une des actions phares de ce programme est l'aménagement de la Frayère aval entre l'avenue des Buissons Ardents et l'avenue Francis Tonner, sur la commune de Cannes.

Cet aménagement consiste à :

- restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un volume d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondation dans le quartier ;
- rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant et en végétalisant les berges ;
- améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager.

Ces travaux de recalibrage, combinés à d'autres opérations d'aménagements hydrauliques en amont du quartier, ont vocation à supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale.

Le projet d'aménagement de la Frayère aval se fera en deux temps, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux contraintes techniques liées à l'opération de renouvellement urbain du quartier, qui se déroulera en parallèle :

- partie 1 > de l'avenue des Buissons Ardents au pont Amador Lopez ;
- partie 2 > du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Tonner.

Les travaux de recalibrage de la Frayère, sur le tronçon amont entre l'avenue des Buissons Ardents jusqu'au pont Amador Lopez, sont estimés à 2 000 000 euros.

Cette opération fait l'objet d'une concertation publique au titre du code de l'urbanisme.

**Concertation publique du 28 mars au 2 mai 2022.**

Un dossier technique et un registre dématérialisés sont mis à disposition du public en consultant le **site internet de l'Agglomération** :

<http://cannespaysdelerins.fr>

Trois permanences seront assurées par les agents de Cannes Lérins afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance du projet et de recueillir leur avis, au sein du Centre Aquatique du Grand Bleu, situé au 2 avenue Pierre Poési à Cannes la Bocca.

Calendrier des permanences :

<b>Judi 7 avril 2022, de 12h à 14h</b>
<b>Mardi 12 avril 2022, de 16h à 18h</b>
<b>Vendredi 29 avril 2022, de 16 à 18h.</b>

### ANNEXE 4 : Contributions-

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Commentaire	Date
ADOLPH	Philip	06210	Mandelieu- la-Napoule	Bonjour, Dans la modélisation arrêtée quel débit de crue centennial avez vous estimé au droit de la confluence des deux Frayère ? A t'il était envisagé une revanche majorée pour suivre l'évolution des modèles climatiques ? Cordialement. M. Adolph	02/04/202 2 16:53
Mezouar	Noré	06150	Cannes la Bocca	Un projet indispensable pour lutter contre les inondations et en même temps qui va mettre en valeur la rivière de la Frayère.	13/04/202 2 11:02

Bouzetit	Laid	06150	Cannes la Bocca	<p>C'est en tant que président du SiD Syndicat d'initiative et de défense je tenais à salué le travail accompli depuis 2015 par les services compétents de la CACPL, ainsi que l'adjoite à l'environnement madame Bruneteaux. La mise en sécurité de la rue floribondas, la rue de Cannes, le quartier du Devens avec un entretien régulier des vallons, des canalisations des eaux pluviales.</p> <p>Le bureau du SiD vous remercie pour tous les travaux entrepris pour sécuriser la Bocca et ses quartiers.</p> <p>Bien cordialement MR BOUZETIT LAID Président du SiD</p>	13/04/2022 11:20
Koussa Thiriet saliha	Saliha	06150	Cannes la bocca	<p>Bravo pour ce travail gigantesque associations les associations pour travailler ensemble d'une même voix Cordialement</p>	13/04/2022 12:22
PEIRANO	Laurence	06400	CANNES	<p>J'apporte tout mon soutien à ce projet qui va permettre d'élargir le cours d'eau en réduisant les risques d'inondation et d'améliorer le cadre de vie des riverains. J'apprécie tout particulièrement la dimension écologique du projet.</p> <p>Enfin, les panneaux pédagogiques destinés à la prévention des risques d'inondation semblent compléter parfaitement l'ensemble.</p>	13/04/2022 14:34



# BILAN DE CONCERTATION

Bérard Liliane	Liliane	06150	Cannes la Bocca	Il est urgent de faire des travaux pour éviter enfin les inondations..Recalibrage... Aménagements hydrologiques.. rénovation des infrastructures urbaines.. matériel etc..ce projet est indispensable aux Boccassiens résidant dans ce quartier	14/04/202 2 09:31
de Pariente	Thomas	06400	Cannes	Toutes les actions qui donnent corps à la requalification de la Frayère sont nécessaires et bienvenues. Celle-ci en fait pleinement partie, appréciant la création du cheminement piéton le long du cours d'eau	14/04/202 2 09:33
Hiaulmé	Véronika	06150	Cannes la bocca	<p>- C'est une très bonne chose que M. le Maire ait pu mener à bien le financement d'un projet aussi ambitieux que ce Programme d'Actions de Prévention des Inondations doté de plus de 50 M€ !!! C'est maintenant super que les projets passent en phase opérationnelle. Je soutiens donc pleinement ce projet.</p> <p>- Depuis les intempéries du 3 octobre 2015, nous avons tous pris conscience du danger que représente le risque inondation. C'est une très bonne chose que des travaux de grande ampleur comme ceux proposés sur Sainte-Jeanne-la-Frayère soient réalisés. Vivement que les autres actions puissent également être réalisées !</p> <p>- La projet de requalification urbaine du quartier de Sainte Jeanne est super. C'est une excellente chose que ce projet urbain puisse être accompagné d'une sécurisation hydraulique contre le risque inondation.</p>	14/04/202 2 10:22

Fontaine	Evelyne	06150	Cannes la Bocca	Ayant vécu les intempéries du 3 octobre 2015 Nous avons tous pris conscience du danger que représente ces inondations .il est impératif que ces travaux soient réalisés sur le secteur sainte Jeanne la Frayère ainsi qu'aux alentours .Très beau projet mener par notre Maire soutien total à ce projet vivement que les autres actions se réalisent	14/04/2022 18:41
Chiappini	Jean marc	06400	Cannes	Un vrai début de solution pour un résultat qui diminuera très certainement les risques dans ce quartier très exposé	15/04/2022 08:26
BRUNETEAU X	FRANCOIS E	06400	Cannes 06	un projet essentiel pour la résilience du territoire et une lutte efficace contre le risque inondation afin de permettre d'apporter aux riverains des solutions de nature à réduire la vulnérabilité face au risque.	20/04/2022 09:21
Taris	Martine	06150	Cannes la bocca	Consciente des risques d inondations qui pourraient recommencer, je dis merci à Mr Le Maire de prévoir des travaux de grande ampleur sur Ste Jeanne La Frayère afin d éviter tout débordement en élargissant le cours d eau en largeur, en végétalisant les berges et en revalorisant ce quartier.	20/04/2022 16:27

# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES



Communauté d'agglomération de  
Cannes, La Ciotat, Mandelieu-La Napoule,  
Mougins et Théoule/Mer

Permanence du 7/04/2022 de 12h à 14h.

Personnes de la permanence:

Nicolas Regal  
Marie PIZZANO

*Philippe*  
*CT. Pujol*

<b>DATE:</b> 07.04.22	<b>NOM:</b> ADOLPH
	<b>PRENOM:</b> Philippe
<b>Téléphone :</b>	[REDACTED]
<b>Adresse Mail :</b>	[REDACTED]
<b>Adresse postale :</b>	[REDACTED]
<b>Code postal :</b> 06210	<b>Ville :</b> Mandelieu
<b>Commentaires :</b>	
Bonjour,	
L'objet de ma rencontre sur vos services de Cannes Léris (CABLE) a permis l'échange sur le sujet de recullement de la France.	
A la conclusion de l'échange, le point qui me paraît positif: "être assés et assés" par l'ampleur de travaux à venir pour bien protéger le littoral et le bien être a approfondi.	
Si investissement il va y avoir qu'il soit fait un pas pour mieux les aspects "cosmétique" mais le aspect "hydraulique" qui sera sub à inquiéter les administrations.	
Que le sub de la vie de a desie puisse continuer à être public. Grâce à Cannes Soleil au fait qu'administrations font un pas interieur à ce sujet. Bonne continuation.	

2





# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES

# BILAN DE CONCERTATION

ANNEXES

Permanence du 29 Juin 2022 de 16h à 18h

Personne de la permanence :  
Maie PIZEAN M. Pizean

**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**  
Communauté d'Agglomération de  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,  
Roquebrun et Théoule-sur-Mer

<u>DATE :</u>	<u>NOM :</u>
	<u>PRENOM :</u>
<u>Téléphone :</u>	
<u>Adresse Mail :</u>	
<u>Adresse postale :</u>	
<u>Code postal :</u>	<u>Ville :</u>
<u>Commentaires :</u>	

AUCUN AVI REÇU

4